



Vente particulier

Par Steph80pmaya

Bonjour j ai vendu une draisienne électrique à un monsieur. Il a essayé. 3h après il m envoie message pour me dire elle est hors usage je veux le remboursement. Sachant que je lui ai vendu une draisienne en bon état. Et que lui veut me la rendre hors usage. Que dois je faire ? Merci de vos réponses.

Par ESP

Bonjour
Normalement, ce monsieur n'a de recours qu'en justice, mais pour 3 heures !!! à vous de réfléchir...

Par osram

Bonjour,

Entre particuliers : pas de rétractation possible et pas de garantie.

Il a vu, essayé et acheté, ce matériel est maintenant à lui.

Par ESP

Ne soyez pas si sûr.

Le défaut de conformité de la chose vendue à sa destination normale constitue le vice prévu par les articles 1641.

Par osram

A l'acheteur d'en apporter la preuve.

Je n'ai pas précisé qu'aucune action n'était possible, mais pas de garantie ni de rétractation.